



Cadres et employés non qualifiés : les deux moteurs de l'emploi des territoires

La part des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures double sur les trente dernières années, pour atteindre 17,5 % des effectifs en 2014 en France métropolitaine. Celle des employés non qualifiés progresse également, passant de 8,3 % en 1982 à 12,9 % en 2014. Avec le recul de l'industrie, les ouvriers non qualifiés n'occupent plus que 8,4 % des emplois, soit deux fois moins qu'en 1982. La croissance des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures et d'employés non qualifiés concerne aussi bien les grandes que les petites communes, alors que la suppression des emplois d'ouvriers non qualifiés est particulièrement forte dans les grandes villes, où l'industrie cède la place au tertiaire.

Laurent Bisault, direction régionale d'Occitanie, Insee

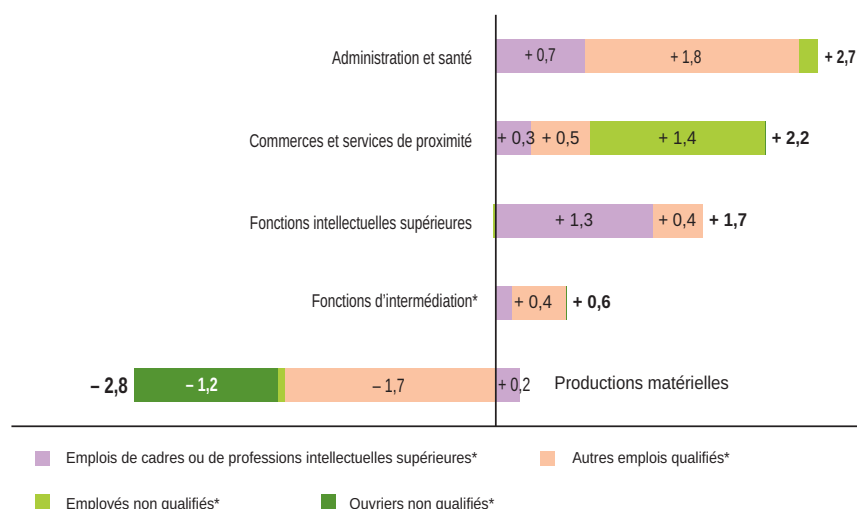
Trois mouvements ont profondément transformé le paysage économique français depuis trente ans : l'essor des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures (*définitions*) et, au sein des emplois non qualifiés (*définitions*), la croissance des effectifs d'employés non qualifiés et les réductions d'effectifs d'ouvriers non qualifiés. Les autres emplois qualifiés (*définitions*), soit tous les autres emplois, perdent de leur importance relative. Au total, l'emploi progresse de 4,4 millions en France métropolitaine entre 1982 et 2014.

Le développement des fonctions intellectuelles supérieures (*définitions*), qui vont de la recherche à la gestion et aux métiers de l'informatique, génère 1,7 million d'emplois supplémentaires, dont 1,3 million de cadres et professions intellectuelles supérieures (*figure 1*). Les commerces et services de proximité se développent également en lien avec les nouveaux besoins de la population, créant 2,2 millions d'emplois de plus en trente ans, dont 1,4 million d'employés non qualifiés. Les productions matérielles perdent 2,8 millions d'emplois avec le recul de l'industrie, dont 1,2 million d'ouvriers non qualifiés. L'administration et la

santé amènent 2,7 millions d'emplois en plus, surtout des autres emplois qualifiés. Et les effectifs des fonctions d'intermédiation, du commerce inter-entreprises au transport et à la logistique, progressent de 600 000.

Ces évolutions accentuent l'importance des cadres et professions intellectuelles supérieures dans l'emploi total et recomposent les emplois non qualifiés avec plus d'employés et moins d'ouvriers.

1 Variation 1982-2014 du nombre des emplois par fonction et qualification en France métropolitaine (en millions)



* Voir *définitions*.

Champ : emplois en France métropolitaine.

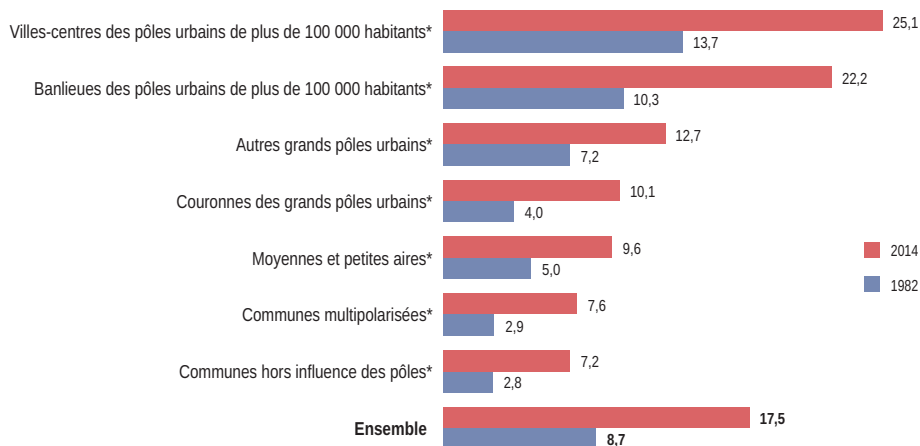
Source : Insee - Recensements de la population.

Un quart d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures dans les plus grandes villes

Les 2,7 millions d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures supplémentaires dénombrés en France métropolitaine entre 1982 et 2014 concernent l'ensemble de l'économie. Cette croissance est facilitée par l'allongement des études, qui amène toujours plus de lycéens au-delà du baccalauréat. Les fonctions intellectuelles supérieures en sont le premier moteur, avec toujours plus d'ingénieurs d'études, de cadres administratifs et de services financiers, de chercheurs, de cadres informatiques ou de gestion et d'avocats. Les effectifs des cadres de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux, des médecins et des pharmaciens progressent également dans l'administration et la santé. Les commerces et services de proximité créent aussi des emplois de cadres de l'audiovisuel, de magasins de vente ou de l'hôtellerie-restauration. Dans le commerce inter-entreprises, le transport et la logistique, où l'on privilégie davantage les techniciens, le nombre de cadres et de professions intellectuelles supérieures augmente moins. Il est également en hausse pour les productions matérielles, avec notamment des emplois d'ingénieurs en électronique.

Ainsi, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures double entre 1982 et 2014, passant de 8,7 % à 17,5 % en France métropolitaine (figure 2). La progression a lieu dans tous les types d'espace, dans les villes où ils étaient déjà les plus nombreux, comme dans les communes qui en sont éloignées. Dans les villes-centres des pôles urbains de plus de 100 000 habitants, les cadres et assimilés constituent 25 % des emplois en 2014 et 22 % dans leur banlieue, alors qu'ils ne constituent que 10 % environ des effectifs dans les autres territoires (figure 3). La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est toutefois différente selon les grandes villes-centre : 35 % des emplois en 2014 dans la commune de Paris, 30 % à Toulouse comme à Grenoble, trois cités dont l'activité est tournée vers une économie de la connaissance. À l'inverse, ils ne représentent que 21 % des emplois à Marseille et 17 % à Nice, deux communes où l'activité fait la part belle à l'administration et la santé ainsi qu'aux commerces et services de proximité. Dans les autres territoires, les cadres et professions intellectuelles supérieures occupent 14 % des emplois au Havre en lien avec l'activité portuaire. À Rennes, Dijon ou Strasbourg, ils ne sont particulièrement représentés que dans l'administration et la santé. Ils peuvent aussi peser dans l'emploi local par la présence d'un seul établissement, comme dans l'aire de Bagnols-sur-Cèze (Gard), de Cruas (Ardèche) ou de Fessenheim (Haut-Rhin) avec la filière nucléaire, ou encore dans celles

2 Part des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures* par territoire en France métropolitaine (en %)

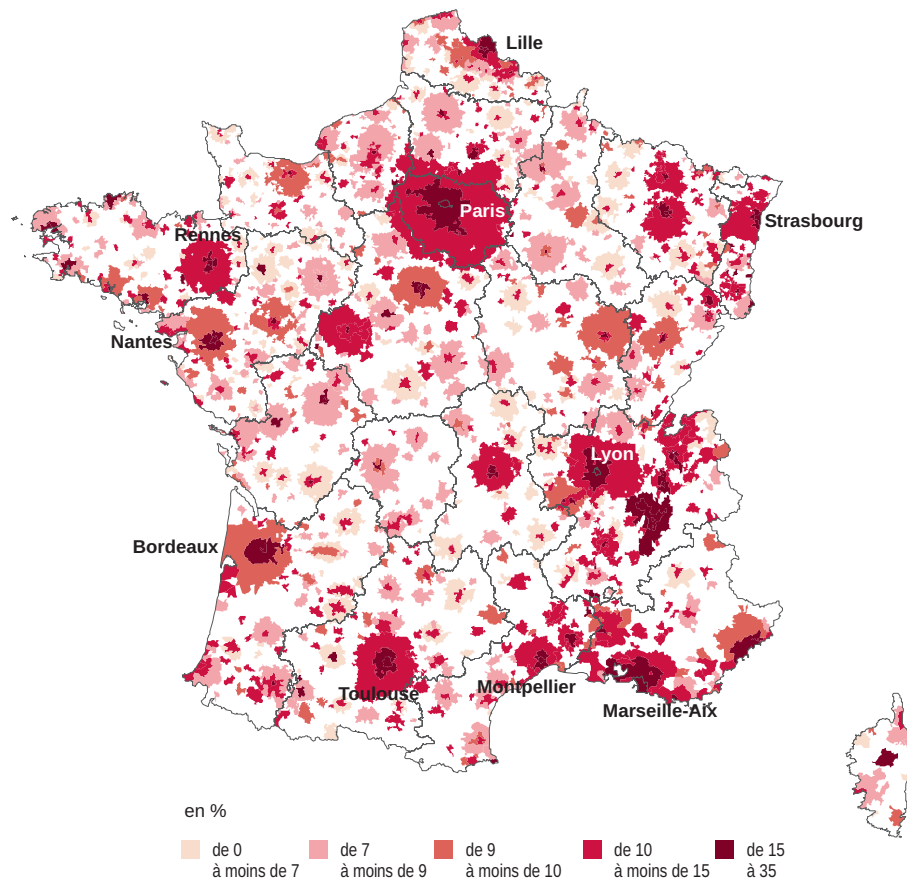


* Voir définitions.

Champ : emplois en France métropolitaine.

Source : Insee - Recensements de la population.

3 Part des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures* par catégorie de territoire des aires urbaines en 2014



© IGN 2017

* Voir définitions.

Champ : emplois en France.

Source : Insee - Recensements de la population.

de Guer (Morbihan) ou de Cluny (Saône-et-Loire) grâce à la présence d'établissements d'enseignement.

Partout, les employés non qualifiés sont plus nombreux qu'avant

En 2014, il y a 1,5 million d'employés non qualifiés de plus qu'en 1982. Ils constituaient 8,3 % des emplois en France métropolitaine en 1982. Leur part passe à 12,9 % en 2014 (figure 4). Les aides à domicile se multiplient pour accompagner le vieillissement de la population. Les assistantes maternelles permettent aux femmes de concilier travail et maternité. L'effectif des employés de commerce progresse avec l'expansion de la grande distribution. Ce sont autant d'emplois plutôt créés à proximité des lieux de résidence. Le nombre de serveurs et d'employés de la restauration augmente, principalement au cœur des villes, car les repas sont de plus en plus souvent pris à l'extérieur. Les emplois d'agents de sécurité se développent également. La croissance du nombre d'employés non qualifiés relève pour l'essentiel des commerces et services de proximité, même si on dénombre également plus d'agents de service de la fonction publique. La progression

touche l'ensemble de la France. Elle est toutefois moindre dans les grandes villes-centres et leurs banlieues, où les employés non qualifiés constituent 12 % des emplois en 2014. Leur part est de deux à trois points supérieure dans les autres catégories de territoire. Chacune des plus grandes villes de France compte en 2014 une plus forte proportion d'employés non qualifiés qu'en 1982.

Moins d'ouvriers non qualifiés dans les villes et les banlieues qu'ailleurs

De 1982 à 2014, le nombre d'ouvriers non qualifiés diminue de 1,2 million. Ils passent de 15,6 % à 8,4 % des emplois métropolitains (figure 5). Ce recul affecte en premier lieu les emplois liés à l'industrie, alors que ceux du bâtiment et du nettoyage résistent. Les ateliers textiles ferment devant la poussée de l'activité dans les pays émergents et les usines automobiles sont automatisées ou délocalisées. La baisse des emplois touche en premier lieu les grandes villes-centres et leur banlieue, là où s'étaient implantées la plupart des industries. L'entreprise DMC employait 1 500 salariés à Mulhouse (Haut-Rhin) en 1982, et les filatures Le Blan, plus encore à Lille. Troyes était une place forte de la bonneterie. L'industrie lainière

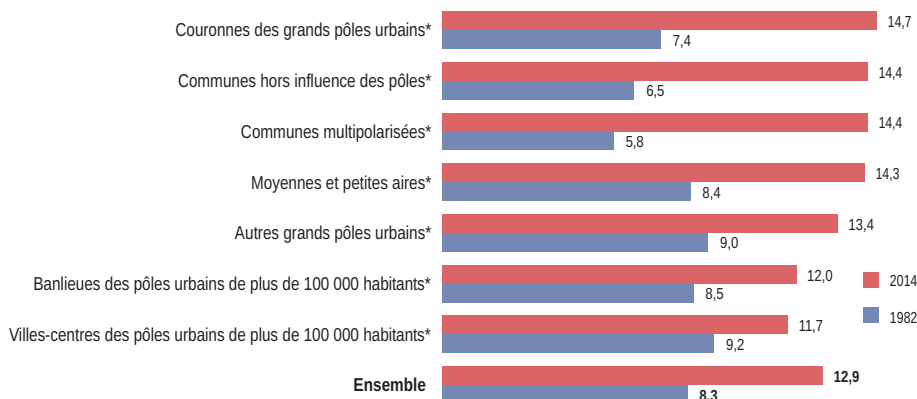
Encadré 1

L'Île-de-France : la région des cadres et professions intellectuelles supérieures

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont en proportion plus importante en Île-de-France qu'en province. Ils occupent 30 % des emplois dans la région francilienne en 2014, 16 % en Auvergne-Rhône-Alpes, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi qu'en Occitanie et 11 % à La Réunion, en Martinique, en Guadeloupe et en Corse. Les employés non qualifiés présents dans les commerces et services de proximité sont plus équitablement répartis dans les territoires. Ils constituent 11 % des emplois en Île-de-France et jusqu'à 17 % à La Réunion. Les ouvriers non qualifiés attestent de spécialisations régionales dans l'industrie et plutôt d'industries anciennes comme en Bourgogne-Franche-Comté, dans les Pays de la Loire, dans les Hauts-de-France, le Grand Est ou en Normandie.

mobilisait des milliers d'ouvrières à Roubaix et à Tourcoing (Nord) et l'usine de chaussures Bally employait encore plus de 500 salariés à Villeurbanne (Rhône). Dans l'automobile, l'emploi recule par réduction d'effectifs chez Renault au Mans (Sarthe), PSA à Sochaux-Montbéliard (Doubs) ou Flins (Yvelines). De gros établissements ferment également comme l'historique usine Renault de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). L'industrie automobile est en perte de vitesse également dans des communes plus éloignées des grandes villes, comme Renault à Sandouville (Seine-Maritime). Loin des territoires urbains, l'industrie agroalimentaire, qui emploie de nombreux ouvriers non qualifiés, résiste mieux, car la transformation de produits locaux n'est que partiellement délocalisable. Subsistent aussi dans ces zones rurales de nombreux ouvriers agricoles. En 2014, l'importance des ouvriers non qualifiés est d'autant plus forte que l'on s'éloigne des grandes villes. Ils représentent seulement 5 % des emplois dans les villes-centres de plus de 100 000 habitants, contre 12 % dans les couronnes urbaines, les moyennes et petites aires et 13 % dans les communes éloignées des villes. Leur part est particulièrement élevée dans les zones agricoles et viticoles. Les ouvriers non qualifiés occupent ainsi le quart des emplois dans les aires d'Épernay au milieu du vignoble champenois, de Cognac (Charente) ou de Pauillac dans le Médoc.

4 Part des employés non qualifiés par territoire en France métropolitaine (en %)

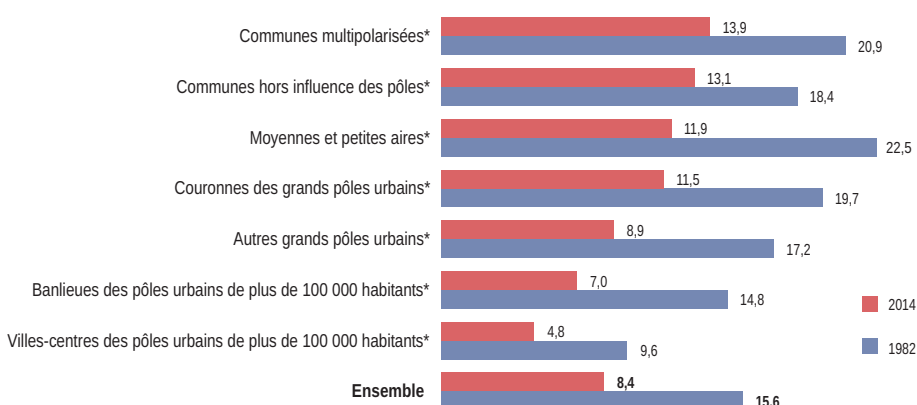


* Voir définitions.

Champ : emplois en France métropolitaine.

Source : Insee - Recensements de la population.

5 Part des ouvriers non qualifiés par territoire en France métropolitaine (en %)



* Voir définitions.

Champ : emplois en France métropolitaine.

Source : Insee - Recensements de la population.

des emplois en France métropolitaine en 1982. Leur part passe à 61,2 % en 2014. Ce recul concerne toutes les catégories de territoire hormis les petites et moyennes aires. Les exploitants agricoles et leur famille et, plus récemment, les secrétaires sont parmi les plus concernés. Les effectifs des ouvriers qualifiés de type industriel reculent également. Mais le nombre de professions intermédiaires progresse beaucoup, dans la fonction publique comme dans les entreprises. L'ensemble des autres emplois qualifiés demeure largement majoritaire dans les fonctions d'intermédiation ainsi que dans l'administration et la santé. ■

Sources

Les données sont celles des **recensements de la population** de 1982, 1990, 1999, 2009 et 2014 pour l'emploi au lieu de travail. Elles ne sont disponibles pour les départements d'outre-mer (DOM) que depuis 1999. Depuis 2006, le recensement prend mieux en compte qu'auparavant les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Les volumes d'emploi ne sont donc pas toujours comparables avec les recensements antérieurs et l'utilisation des répartitions annuelles par fonction est privilégiée.

Définitions

Pour décrire l'ensemble de l'économie, cinq **fonctions** ont été retenues. Elles s'appuient sur les quinze catégories de l'analyse fonctionnelle des emplois développée à l'Insee. Elles sont regroupées selon les propositions du géographe Laurent Carroué dans « *La France - Les mutations des systèmes productifs* » qui distingue la sphère productive de la sphère dite de la « reproduction sociale ».

Les **fonctions intellectuelles supérieures** agrègent les métiers de la conception-recherche, des prestations intellectuelles et de la gestion.

Les **fonctions d'intermédiation** regroupent les métiers du commerce inter-entreprises et de l'ensemble transports-logistique.

Les **productions matérielles** sont constituées des métiers qui concourent aux productions agricole, sylvicole, de la

Encadré 2

Dans les DOM, les parts des cadres et professions intellectuelles supérieures et des autres emplois qualifiés progressent

En 2014, les cadres et professions intellectuelles supérieures constituent 11 % de l'ensemble des effectifs en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion et 13 % en Guyane grâce à l'implantation locale de la filière spatiale. Ils représentent en comparaison 14 % des emplois dans les régions de province. L'emploi ultramarin fait une large place aux employés non qualifiés, qui constituent hors Guyane de 15 à 17 % des emplois, bien plus qu'aux ouvriers non qualifiés, faute de tradition industrielle. Le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures progresse depuis 1999, dans les DOM comme en métropole. Spécificité ultramarine, la part des autres emplois qualifiés augmente, contrairement à celle des employés non qualifiés.

pêche, du bâtiment et des travaux publics et de l'industrie.

L'**administration et la santé** associent les métiers de l'administration publique, de l'éducation et de la formation ainsi que ceux de la santé et de l'action sociale.

Les **commerces et services de proximité** s'étendent des services de proximité à la distribution, à l'entretien-réparation et à la culture et aux loisirs.

Les **qualifications** sont regroupées en trois catégories, à partir de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS). Les **cadres et professions intellectuelles supérieures** (CS 3) comprennent les cadres d'entreprise ou de la fonction publique, les professeurs et chercheurs, les professions de l'information des arts et des spectacles ainsi que les professions libérales. Les **emplois non qualifiés** sont constitués des ouvriers et des employés non qualifiés. Si les ouvriers non qualifiés sont directement identifiables dans la nomenclature PCS (CS 67, CS 68 et CS 69), c'est-à-dire les ouvriers non qualifiés de type industriel ou artisanal et les ouvriers agricoles, la définition des employés non qualifiés est issue des travaux d'Olivier Chardon présentés dans l'*Insee Première* n° 796 de juillet 2001 (*bibliographie*). Les **autres emplois qualifiés** sont les autres emplois :

agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, soit l'ensemble de la CS 2. Ils comprennent aussi les professions intermédiaires (CS 4), les employés qualifiés et les ouvriers qualifiés (CS 62, CS 63, CS 64 et CS 65).

Les communes sont réparties selon sept catégories de territoire. Les **villes-centres des grands pôles urbains de plus de 100 000 habitants**, leurs **banlieues**, les **autres grands pôles urbains**, les **couronnes** de tous ces grands pôles, les **moyennes et petites aires**, les **communes multipolarisées** et les **communes hors influence des pôles**.

Ce découpage s'appuie sur le zonage en aires urbaines qui décrit l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce découpage est fondé sur l'identification de pôles, unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois, puis sur la délimitation de leurs aires d'influence, en s'appuyant sur les trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes. Cette approche fonctionnelle du territoire permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti.

Bibliographie

- Carroué L., *La France - Les mutations des systèmes productifs*, éd. Armand Colin, 2014.
- Reynard R. et Vialette P., « Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires », *Insee Première* n° 1538, février 2015.
- Cabannes P.-Y., « Trois décennies d'évolution du marché du travail », in « Trente ans de vie économique et sociale », *Insee Références*, janvier 2014.
- Floch J.-M. et Lainé F., « Les métiers et leurs territoires », *Insee Première* n° 1478, décembre 2013.
- Amossé T. et Chardon O., « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et statistique*, n° 393-394, 2006.
- Chardon O., « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis 20 ans », *Insee Première* n° 796, juillet 2001.
- Maurin E., « Les transformations du paysage social », *Insee Première* n° 213, juillet 1992.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : P. Thibaudeau
Impression : Jouve
Code Sage IP171674
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2017

• *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

